



Syndicat Sud Aérien - Air France
Section DGSi
dgsi@sud-aerien.org

Le 9 février 2018

Délocalisation en Inde d'emplois d'informaticiens : inadmissible !

Lors de la session du 31 janvier dernier du comité d'établissement systèmes d'information d'Air France, le directeur a présenté un projet de délocalisation de la sous-traitance en Inde. Cela concerne le domaine du développement d'applications informatiques pour la société AIR FRANCE.

Les arguments apportés sont d'une part, que les fournisseurs sous-traitants ont du mal à recruter sur le marché français, d'autre part, que le coût unitaire doit être abaissé de 1,5%.

En tant qu'organisation syndicale, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet qui va être destructeur d'emplois hautement qualifiés en France, sur les bassins d'emploi parisien, toulousain et niçois.

Ce projet est un projet néfaste qui fait courir un grand risque sur nos emplois (1533 postes) et celui de nos collègues sous-traitants (800 postes dont autour de 500 pour le développement informatique) : après une expérimentation prévue en 2018, une généralisation en 2019-2020, rien ne sera plus facile pour la direction des systèmes d'information d'Air France que de dépouiller toujours un peu plus l'emploi en France et nous craignons une massification de ce phénomène voire une extension aux autres métiers de l'informatique..

Il est paradoxal que cette annonce se fasse alors qu'Air France va publier ses meilleurs résultats depuis 10 ans, que notre activité informatique est en croissance permanente du fait de la digitalisation des métiers qui par ailleurs, détruit de l'emploi dans les autres directions. Il est difficile de lutter contre la digitalisation mais alors, qu'au moins les emplois d'informaticiens demeurent en France ! Air France se vante de promouvoir « une politique sociale responsable ». Hélas, ce projet est un nouvel exemple de la réalité sociale de l'entreprise où les profits priment avant tout.

L'Etat doit également prendre ses responsabilités en tant qu'actionnaire d'Air France. Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du numérique a déclaré : « *Le numérique va supprimer des emplois, oui, mais il va aussi créer de nouveaux types d'emplois plus qualifiés : techniciens, assistants techniciens, sécurité numérique, techniciens réseaux, etc.* » (Sud Radio, 29 novembre). Le gouvernement se doit de s'assurer que ces nouveaux emplois qualifiés créés par de grands groupes industriels français comme Air France, permettent de supprimer le chômage de masse que nous connaissons.

Ce projet de délocalisation fait peser un risque majeur sur des emplois hautement qualifiés : il doit être abandonné !